

Termes de Référence

Appel à consultation LRPS-2021-9172034

Revue et renforcement institutionnel de l'Association Marocaine des Producteurs de Sel (AMPIS)

Mission	Proposer un nouveau modèle d'organisation, de fonctionnement et de gouvernance de l'AMPIS afin de répondre aux besoins actuels de ses membres et de la filière du sel.
Type de contrat	Contrat institutionnel
Durée	70 jours/hommes sur un maximum de 6 mois à partir de la date de signature du contrat
Date de début	15 janvier 2022
Date limite de réception des propositions	19 décembre 2021
Processus de sélection	Appel à consultation

I. Contexte et Justification

Bien que le Maroc ait adopté la législation sur l'iodation universelle du sel de table en 1995, le pays n'a pas encore atteint l'élimination durable des troubles dus à la carence en iode. La dernière enquête nationale réalisée par le Ministère de la Santé (2018-2019) a montré que les femmes en âge de procréer avaient une nutrition en iode inadéquate avec une concentration urinaire médiane en iode de 71 µg/l sous la fourchette de 150-199 µg/l recommandée par l'OMS. De plus, les données désagrégées par zone géographique chez les enfants d'âge scolaire ont montré que trois régions du Maroc, Beni Mellal-Khénifra, Drâa-Tafilalet, et Marrakech-Safi étaient toujours endémiques à la carence en iode avec une concentration urinaire médiane en iode de 89 µg/l. Par ailleurs, l'enquête nationale a révélé que moins de 10% de la population consommait du sel adéquatement iodé (c'est à dire en adéquation avec les normes nationales de teneur en iode fixé à 30 ppm) quels que soient la zone géographique et le statut socio-économique. L'ensemble de ces résultats montre que la carence en iode reste un problème de santé publique au Maroc et souligne la nécessité d'accélérer la mise en œuvre d'actions visant à éliminer la carence en iode et ses effets adverses parfois irréversibles mais évitables notamment chez les enfants.

Depuis 2020, une série d'études a été menée afin de faire un état des lieux de la filière du sel et de mieux comprendre les goulots d'étranglement à l'iodation universelle du sel et l'élimination de la carence en iode. Une évaluation de la chaîne d'approvisionnement en sel a notamment été réalisée en 2020 et a montré entre autres que 80-90% du sel pour le marché marocain provient du Sud (Laayoune), l'existence de plus de 50 marques de sel au Maroc dont 51% dans le secteur formel, le faible investissement dans les unités de production et de conditionnement, la faible traçabilité du circuit du sel de la production au conditionnement et à la vente, le manque de valorisation du sel produit au Maroc (prix bas et stagnant) et le manque d'exigence des industriels sur la qualité du sel en termes d'iodation au-delà de sa granulométrie et de sa pureté.

De plus, la législation pour l'iodation du sel a été révisée en 2021 afin d'inclure l'iodation obligatoire du sel utilisé dans les produits alimentaires manufacturés et est en attente de son approbation pour sa publication officielle. Enfin, une feuille de route nationale (2021-25) a été développée afin d'accélérer l'élimination de la carence en iode avec 4 axes stratégiques principaux comme suit : 1) contrôle de qualité et normalisation, 2) amélioration de l'offre de sel iodé, 3) augmentation de la demande pour le sel iodé, et 4) Suivi et Evaluation du programme.

L'AMPIS, l'Association Marocaine des Producteurs de Sel, a été créée en parallèle de l'adoption de la législation sur l'iodation universelle du sel dans les années 90, comme interface entre l'industrie du sel et les autorités gouvernementales. Contrairement aux autres fédérations de l'industrie agro-alimentaires, l'AMPIS n'a pas reçu le niveau d'attention et d'appui requis au cours de ces dernières décennies notamment parce que le sel n'est pas considéré comme profitable comme les autres denrées alimentaires. Le sel reste, néanmoins, le véhicule alimentaire le plus approprié pour apporter de l'iode, de façon efficace et à faible coût, dans le régime alimentaire de la population marocaine notamment chez les femmes enceintes et les enfants. Ainsi, l'AMPIS a de nos jours une capacité limitée pour remplir son mandat de coordination, d'information et d'appui au secteur du sel et a besoin d'être réorganisée afin de mieux remplir son mandat mais aussi de mieux répondre aux besoins actuels et émergents de la filière du sel. C'est dans ce contexte que le Ministère de la Santé, avec l'appui de l'UNICEF, recherche une assistance technique afin de réaliser une revue organisationnelle de l'AMPIS et de proposer un nouveau modèle qui permettra un meilleur accompagnement des producteurs de sel pour la valorisation de la filière du sel et la mise sur le marché d'un sel de qualité répondant aux normes nationales d'iodation et aux besoins en iode de la population.

II. Objectifs de la consultation

La consultation a pour but de proposer un nouveau modèle d'organisation, de fonctionnement et de gouvernance de l'AMPIS afin que cette association puisse mieux remplir son mandat et répondre aux besoins actuels et émergents de ses membres et de la filière du sel.

Les objectifs spécifiques sont :

1. de réaliser une revue institutionnelle de l'AMPIS visant à analyser son statut légal, son mandat, ses fonctions, sa structure, et sa performance et à identifier ses forces et ses faiblesses ainsi que les opportunités et menaces potentielles ;
2. de développer un modèle organisationnel adéquat incluant les ressources humaines et financières requises pour son bon fonctionnement ;
3. de formuler un business plan pour les 5 prochaines années incluant priorités immédiates et à moyens termes, échéancier et budget requis.

III. Livrables attendus

La présente consultation doit aboutir aux livrables suivants :

Livable 1: Note méthodologique détaillée présentant la méthodologie adoptée, la justification des choix méthodologiques, les domaines et outils proposés pour l'analyse ainsi qu'un chronogramme d'exécution.

Livable 2: Rapport de revue organisationnel de l'AMPIS incluant une analyse SWOT

Livable 3: Modèle organisationnel basé sur les résultats et recommandations du livrable 2

Livable 4: Business Plan pour les 5 prochaines années (2023-2028)

IV. Durée et calendrier de paiements

La durée de la consultation est de 70 jours/hommes sur un maximum de 6 mois à partir de la date de signature du contrat. La date proposée pour le début de cette consultance est le 15 janvier 2022, avec une date prévisionnelle pour la restitution des livrables finaux au plus tard le 15 juillet 2022.

Le paiement de la consultation sera fait par facturation partielle après la réception et la validation des livrables selon le calendrier de facturation suivant :

Livrables	Nombre de jours/hommes	% paiement
Livable 1 : Note méthodologique	5	10%
Livable 2 : Revue organisationnelle de l'AMPIS	35	40%
Livable 3 : Modèle organisationnel de l'AMPIS	20	30%
Livable 4 : Business plan de l'AMPIS	10	20%

V. Supervision de la consultation

Le bureau d'étude sera engagé et supervisé par l'UNICEF en étroite collaboration avec le Service de Nutrition de la Direction de la Population du Ministère de la Santé. Des réunions de suivi seront tenues

tout au long du processus et à la fin de chacune des étapes de la consultation pour la validation des livrables.

VI. Profil de l'équipe du bureau d'étude

Les membres de l'équipe du bureau d'étude devront justifier des compétences et expériences suivantes :

- Avoir un diplôme supérieur dans le domaine de l'agro-alimentaire, la nutrition, la santé ou autres domaines équivalents;
- Avoir une expérience d'au moins 5 années dans le domaine de l'agro-alimentaire au Maroc
- Avoir une expérience dans le renforcement institutionnelle d'une filière agro-alimentaire et de développement de business plan
- Une connaissance préalable du programme de lutte contre la carence en iode et de la filière de sel est un atout.
- Il est recommandé que l'équipe de consultants dispose d'une combinaison d'expertises complémentaires, relatives aux différentes composantes de la gouvernance institutionnelle ;
- Maîtrise parfaite de l'arabe et du français parlé et écrit

VII. Dossier de candidature

Cette consultation est ouverte aux bureaux d'études nationaux. Ceux-ci devront inclure dans le dossier de candidature une offre technique et une offre financière.

1. Offre technique : elle doit comprendre ce qui suit :

- Une note méthodologique expliquant l'approche proposée pour répondre aux Termes de Référence, les domaines à couvrir pour la revue organisationnelle et le renforcement de l'AMPIS.
- Les CV du consultant principal candidat et de son équipe.
- Un plan de travail avec échéancier approximatif incluant une réunion de lancement/cadrage, les missions éventuelles de terrain, et les ateliers nécessaires de consultation, restitution et/ou validation avec les parties prenantes.
- Une fiche descriptive de la structure juridique.

2. Offre Financière : Le bureau d'étude devra fournir une offre financière détaillée incluant tous les frais pour compléter l'ensemble des livrables (honoraires journaliers, frais de déplacement etc.). Les coûts logistiques pour l'organisation des ateliers seront couverts par l'UNICEF.

La prestation sera entamée après la signature du contrat entre Le bureau d'études et l'UNICEF.

VIII. Évaluation des offres

L'évaluation finale des offres sera faite en fonction d'une pondération des critères d'évaluation technique et financière.

1. Évaluation de l'offre technique (pondération de 70% de la note globale)

Un score technique (St) avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique.

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejeté à l'issue de cette première étape.

Les candidats présélectionnés peuvent être invités à un entretien pour approfondir l'évaluation technique.

Le score technique (St) sera attribué selon le tableau ci-dessous :

EVALUATION TECHNIQUE (max. 100 points)	
Profil du candidat/Capacité technique (40 points)	
Pertinence du/des profil/s	20
Expérience similaire dans le domaine	20
Méthodologie et approche proposée (60 points)	
Qualité de l'approche proposée/méthodologie	40
Qualité du plan de travail proposé (y compris l'échéancier)	20
EVALUATION TECHNIQUE - Total des Points	100

2. Évaluation de l'offre financière (pondération de 30% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (Om) appréciée en fonction du prix Global et de la cohérence dans la décomposition du prix global recevra un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$Sf = 100 \times Om/F$$

Om : l'offre économiquement la moins chère et *F*: Prix de l'offre

3. Évaluation Finale de l'offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation technique et financière. Le score technique (St) et le score financier (Sf) de chaque offre seront ensuite combinés en un score global (Sg) par offre selon la répartition suivante :

$$St = 70\% \text{ de la note globale}$$

$$Sf = 30\% \text{ de la note globale.}$$

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission :

$$Sg = (St \times 70\%) + (Sf \times 30\%)$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.

IX. Soumission des candidatures

Les soumissions doivent être envoyées exclusivement par courrier électronique (e-mail) l'adresse suivante: **rabatbids@unicef.org**, qui est la seule adresse e-mail acceptable.

Les soumissions doivent être envoyées **au plus tard le 19 Décembre 2021 midi (GMT+1)** dernier délai de réception des offres, en mentionnant dans l'objet du message « **Renforcement institutionnel de l'AMPIS** ».

Les propositions reçues à une autre adresse électronique seront invalidées.

Toutes les propositions soumises par courrier électronique doivent être soumises sous forme de fichier PDF (Portable Document Format).

La proposition technique et la proposition financière doivent être envoyées sous forme de fichiers séparés et clairement indiqués dans le nom du fichier ; par exemple. « Proposition technique de la société ABC.pdf » ; « Proposition financière de la société ABC.pdf ». Aucune information sur les prix ne doit être fournie dans la proposition technique. Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Toute question concernant cette consultation, (uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions), doit être adressée à M. Adnane Benbrahim et en copie M. Benyounes Moh à l'adresse via email : abenbrahim@unicef.org et en copie bmoh@unicef.org